

AR Prefecture

046-200054948-20230905-2023_054-DE
Reçu le 08/09/2023

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2023 – 054 **46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme LAFAGE Edith, Mme SAURAT Anna, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents : Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : TARIFS LOCATION SALLE DE DANSE

VU la délibération n° 2023-034 en date du 10/05/2023 fixant les tarifs de location de salles et matériel communal

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'augmentation du coût de l'énergie, il convient de modifier le tarif de location de la salle de danse

Sur proposition de Monsieur le Maire, et *après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

- **FIXE à 6€ de l'heure** le tarif d'utilisation de la salle de danse ;

Ce tarif sera applicable à compter du 06/09/2023.

La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique

Fait et délibéré En Mairie le 5 Septembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux